

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 74 (1929)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le budget militaire fédéral pour 1929. — Le forfait de 85 millions. — Au Conseil national : l'interpellation de M. Vallotton-Warnéry à propos de l'incident Ody. — L'armée enfin défendue au Parlement. — Les sacrifices demandés à nos officiers de milices.

Le projet de budget militaire pour 1929 accuse les chiffres globaux suivants :

	<i>Compte de 1927¹</i>	<i>Budget de 1928</i>	<i>Budget de 1929</i>
	Fr.	Fr.	Fr.
Administration de l'armée . . .	2 798 970	2 906 768	2 982 627
Instruction de l'armée . . .	49 769 429	49 849 827	51 242 908
Equipement de l'armée . . .	20 365 402	20 002 739	19 840 617
Chevaux	6 665 380	6 650 638	6 769 697
Fortifications	1 817 619	1 811 600	1 854 491
Service des communications .	3 817 619	3 720 292	3 884 984
	85 234 419	84 941 864	86 555 327

Par rapport au compte de 1927, l'augmentation est de 1 million 439 000 francs, augmentation nécessaire, et au delà, par les besoins de l'instruction qui réclame un supplément de 1 million 473 000 francs. De moindres augmentations intéressent l'administration centrale, 180 000 fr., les communications, 165 000 fr., les chevaux, environ 100 000 fr., les fortifications, 37 000 fr. La compensation est fournie par l'équipement de l'armée en diminution de 525 000 fr.

L'augmentation de l'administration centrale est due à la nouvelle loi sur le statut des fonctionnaires. Elle aurait été sensiblement plus forte — 600 000 fr., — s'il n'y avait pas une réduction du personnel des établissements en régie.

L'augmentation du service des communications est due à l'aviation pour 80 000 fr., et au service topographique pour 125 000 fr., tandis que les automobiles sont en diminution de 38 000 fr.

Le chapitre des chevaux donne lieu à diverses mutations, augmentation des frais de personnel, diminution du prix des fourrages, changements d'écritures, réduction d'amortissement.

L'augmentation des dépenses de l'instruction est causée par

¹ Centimes négligés.

deux retours à la légalité; la reprise des cours d'infanterie de landwehr, et le rétablissement progressif du recrutement à l'âge de dix-neuf ans. Les cours de landwehr absorbent le gros de la somme un million de francs en chiffre rond. Un tiers de l'infanterie de landwehr sera convoquée, à l'exclusion des deux plus anciennes classes d'âge qui passent dans le landsturm à la fin de 1929 et de 1930.

A relever dans l'exposé des motifs, une remarque intéressante au sujet de différents cours de cadres : exercices des états-majors dans un corps d'armée, cours tactiques dans un corps d'armée aussi, et cours des services de l'arrière, ainsi que cours préparatoires de cadres avant les cours de répétition. L'organisation de ces convocations, explique l'exposé, est en rapport avec le roulement établi pour les cours de répétition ; les manœuvres de divisions sont précédées d'exercices des états-majors, et, dans les divisions qui exercent par détachements, des cours tactiques sont prévus. Les cours des services de l'arrière sont destinés à l'instruction des services auxiliaires dont le travail ne peut être représenté aux manœuvres, ou ne peut l'être qu'imparfaitement. Inaugurées en 1924, 1925 et 1926, ces convocations ont eu de bons effets.

Ceux des cours préparatoires de cadres, introduits à titre d'essai pendant cinq ans, ont été excellents. Ils procurent une base à tout le travail de préparation au cours de répétition. A ce titre, ils sont estimés extrêmement utiles.

Tous ces cours ne sont destinés qu'aux officiers, mais sont susceptibles d'exercer une bonne influence sur la troupe. Ils constituent en quelque sorte un complément à nos brèves périodes d'instruction.

Au chapitre de l'équipement, il y a augmentation pour l'habillement des recrues, qui sont plus nombreuses, et par contre une notable diminution des acquisitions de matériel de corps et d'école.

* * *

La discussion à laquelle le budget a donné lieu a provoqué les éternelles redites de quelques députés du Conseil national qui, chaque année, à ce même propos, jugent opportun de faire des essais de battage électoral.

Un seul point intéressant a été soulevé. En présence du total de 86 millions et demi, le Parlement ne devait-il pas rappeler au Département militaire, qu'il y a deux ans, il a fixé un forfait de 85 millions aux dépenses militaires ?

M. le conseiller fédéral Scheurer a répondu que si l'on voulait bien lui indiquer où des restrictions pourraient être apportées au budget, il examinerait volontiers ces suggestions. Sur quoi, une

commission d'experts a été constituée, chargée de se livrer à cette recherche.

* * *

L'incident Ody, dont les journaux quotidiens ont abondamment parlé, a alimenté pareillement l'ordre du jour du Conseil national. Il a fini par donner lieu à une interpellation au Conseil fédéral, interpellation déposée par M. Vallotton-Warnéry. L'orateur a prié le Conseil fédéral de ne pas laisser sans les corriger les informations erronées et tendancieuses que multiplient des journaux à l'affût de tout ce qui peut discréditer l'armée. Il a pris à partie à ce sujet M. Nicole, conseiller national et journaliste, qui se distingue dans ce sport du dénigrement, et qui n'est jamais à court d'inventions lorsqu'il s'agit d'attaquer nos institutions militaires.

Nous n'irons pas nous prononcer sur l'incident Ody puisque la justice en est saisie. Elle prononcera sur les faits et sur la créance que méritent les récits de M. Nicole. Mais il nous plaît de reproduire *in extenso* les conclusions de l'interpellateur qui, en fort bons termes, a pris la défense de l'armée contre ses acharnés et peu scrupuleux détracteurs.

« Pour avoir vu à l'œuvre et de près nos instructeurs militaires suisses, a dit M. Vallotton-Warnéry, je tiens à protester contre des généralisations qui d'ailleurs sont toujours regrettables et inexactes. Je tiens au contraire à rendre hommage au dévouement et au labeur de nos instructeurs suisses.

» La tâche de nos instructeurs suisses est extrêmement délicate. Ils doivent en quelques semaines transformer de jeunes civils en soldats, les initier à une vie entièrement nouvelle pour eux ; puis, en quelque trois semaines, ils doivent faire de ces nouveaux soldats des sous-officiers et leur apprendre le commandement. C'est une tâche extrêmement difficile.

» Je suis bien placé pour comparer le travail des instructeurs suisses avec celui des instructeurs des armées permanentes et je puis affirmer que nos instructeurs ont un travail encore plus considérable que ceux des armées étrangères. Ils passent d'une école à l'autre, d'un bout de la Suisse à l'autre et ils sont séparés de leur famille pendant de très longues périodes, souvent pendant six mois.

» Il se peut qu'il y ait dans le corps des instructeurs, comme dans tout corps social, des éléments médiocres ou inférieurs. Mais ce n'est pas une raison pour généraliser des critiques. Si l'on voulait généraliser, on pourrait dire que parce qu'un fonctionnaire appartenant à tel parti s'est enfui avec la caisse, tous les fonctionnaires de ce parti sont des hommes incorrects ? Ce serait aussi injuste que

les accusations formulées par notre collègue contre le corps des instructeurs.

» Dans le texte de mon interpellation, j'ai demandé qu'à l'avenir, lors de tels incidents, le Département militaire veuille bien rassurer l'opinion publique en donnant des précisions dès que l'enquête permet des renseignements complets.

» Nous estimons que notre presse est digne de cette confiance et que c'est une grosse erreur de laisser la presse extrémiste déformer les faits sans qu'aucun communiqué officiel ne vienne rassurer l'opinion publique. Il nous est pénible de constater que l'armée suisse est l'éternelle bafouée, l'éternelle sacrifiée...

» M. Nicole a affirmé que notre armée n'était pas une école d'ordre et de devoir, « comme on voudrait bien nous le faire croire », a-t-il déclaré.

» J'ignore totalement ce qu'est l'armée rouge chère au cœur de M. Nicole. Mais je sais ce qu'est notre armée et je veux le lui dire une fois pour toutes, dans cette salle : L'armée suisse est avant tout une école sociale, où des jeunes gens appartenant à des milieux tout à fait différents apprennent à se connaître, à s'estimer et à s'aimer. La chambrée de l'école de recrues où les hommes les plus divers, les jeunes gens pauvres et les jeunes gens riches, les citadins et les paysans, les manuels et les intellectuels, dorment côte à côte et partagent les mêmes peines, est à mes yeux le véritable creuset où se fondent toutes les différences sociales et où s'élabore le vrai citoyen suisse.

» Mais l'armée suisse est également pour nos jeunes gens une école de courage, d'entraînement physique, de conduite et de devoir.

» On a dit que les relations entre les officiers et les soldats de l'armée suisse n'étaient pas bonnes ? Je proteste. Je ne pense pas qu'il soit une armée au monde dans laquelle les relations puissent être meilleures et plus cordiales qu'elles ne sont entre officiers et soldats de l'armée suisse. Cela me paraît certain. Lorsque nous avons terminé un cours de répétition, nous nous réunissons avec nos hommes, sans distinction de grade et nous passons avec eux la dernière soirée, qui est la soirée la plus cordiale et la plus gaie qu'on puisse imaginer. Lorsque nos hommes sont rentrés dans la vie civile — je tiens à vous le dire — nous les suivons. Dans le groupe de camions-automobiles que j'ai l'honneur de commander, lorsque nos chauffeurs rentrés dans la vie civile sont, comme ils disent, sur le trimard, c'est à leurs officiers qu'ils écrivent, et leurs officiers se font un devoir, tant qu'ils le peuvent, de leur procurer une place qui leur permette de gagner leur vie, le pain de leur famille.

» J'ai tenu à protester ici contre l'affirmation de M. Nicole disant que l'armée suisse n'était pas une école de devoir et de volonté. Je pense exactement le contraire et je tiens à dire à M. Nicole que nous, officiers, sommes absolument opposés à tout esprit de caste et de militarisme, à toute exagération dans le service militaire. Je vous assure, M. Nicole, que si devant nous un officier se laissait aller à un écart de conduite, à une grossièreté quelconque, à un manque d'égards envers un soldat, nous serions les premiers à réagir ; nous ne voulons pas que des officiers, par leur maladresse et leur brutalité, puissent faire de nos soldats vos partisans, des antimilitaristes.

» Non, je l'affirme, pour les officiers suisses, les soldats sont des amis, des camarades d'arme ; ils sont soumis à la même discipline que nous, ils partagent exactement les mêmes peines que nous.

» Voilà ce qu'une fois pour toutes j'entendais dire dans cette salle, où l'on attaque constamment l'armée, mais où l'armée malheureusement est peu souvent défendue. » (*Mouvements d'approbation.*)

* * *

Puisque nous sommes au chapitre des entreprises de mines et de sapes dirigées contre l'armée, allons-y encore d'une citation. Elle reproduit un fragment d'article publié dans le *Bund* par le colonel cdt. de corps Wildbolz.

« Un membre du Conseil national a proposé récemment de réduire la solde déjà très modeste de nos officiers de milice au même chiffre que celle du soldat dans le rang. C'est pour moi l'occasion de dire ce que nous devons aux officiers de milice.

» Leur activité étonne les officiers étrangers qui étudient notre système militaire ; et cet étonnement s'accentue lorsque ceux-ci comprennent les charges et les sacrifices qui sont demandés à nos officiers. Nous, Suisses, trouvons cela tout naturel, mais nous devons nous réjouir que cela existe, et espérer que cela subsistera.

» C'est une grande chose qui s'accomplit ainsi, c'est un courageux sacrifice que consentent ces hommes pour leur patrie. Il faut, pour l'inspirer, un idéalisme actif et une grande joie dans l'accomplissement du devoir.

» Déjà, pour devenir sous-officier, des services supplémentaires sont nécessaires et l'on doit une grande reconnaissance à ceux qui s'astreignent à les accomplir. On demande beaucoup plus au lieutenant qui très souvent est retardé dans sa carrière civile, à son détriment et à celui de sa famille.

» Mais l'écart est plus considérable encore entre ce grade et les grades supérieurs : pour les capitaines, l'effort supplémentaire demandé est de trois mois, puis ensuite, chaque année, ce sont pour lui environ six semaines qu'il doit consacrer à l'armée ; il faut encore tenir compte du travail militaire qui lui est imposé en dehors du service : ce travail est gratuit ; parfois même, il exige de lui des sacrifices financiers.

» A côté de ce travail technique pour entretenir son instruction, on exige de lui un travail administratif considérable, également gratuit. Et je laisse de côté ce que chacun entreprend pour maintenir son entraînement physique : équitation, ski, alpinisme.

» Ce n'est que grâce à cette activité dévouée qu'on a pu donner à notre armée, des cadres dont la capacité est reconnue par les professionnels étrangers et qui acquièrent la confiance de leurs subordonnés. Tout cela résulte de la fidélité au devoir de nos officiers, de leur haute conception de l'idée de patrie. Si cet esprit de sacrifice venait à diminuer, notre système de milices serait en danger.

» Nos entreprises industrielles et commerciales devraient s'en convaincre chaque jour davantage, et faciliter de toutes leurs forces l'avancement militaire de ceux qui sont placés sous leur direction.

» Il me paraît de mon devoir — à moi, officier de carrière — de rappeler cela aujourd'hui à notre population, et de dire à nos officiers de milices combien nous apprécions leur activité inspirée par leur dévouement au pays.

Ainsi agissent déjà les meilleures et les mieux inspirées d'entre elles. »

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Le budget de la guerre pour 1929 : crédits, organisations, effectifs.

Pour la première fois, depuis la fin de la guerre, nous cessons d'avoir ce qu'on appelait un budget d'attente pour passer à ce que l'on peut dénommer un budget de réalisation. A travers ces formules un peu barbares et obscures, lisez qu'étant désormais en possession du statut législatif complet que nous attendions jusqu'à présent, nous allons pouvoir passer à l'application du dit statut.

Vous en connaissez les caractères essentiels dont le plus marquant, celui qui frappe le plus l'opinion publique parce qu'il est autant dire celui qui, à peu près seul, l'intéresse, c'est que la durée du service militaire sera réduite à un an à partir de cette année. Le demi-con-

tingent de la classe 1929 que l'on incorporera en novembre prochain quittera la caserne douze mois après, jour pour jour, en novembre 1930. Voilà qui étonnera singulièrement les mânes de ceux qui, il y aura juste cent ans, partaient pour l'expédition d'Alger d'où sortit la conquête de l'Algérie. A cette époque, l'on considérait que le temps nécessaire pour former un soldat n'était pas moins de sept ans. De sept ans à un an, ces deux chiffres mesurent le chemin parcouru en un siècle en matière de conception du service militaire. Le tout serait de savoir dans quel sens ce chemin a été franchi, si c'est en avançant ou en rétrogradant. Mais ceci, comme dirait Kipling, c'est une autre histoire et je dois m'en détourner car elle m'entraînerait trop loin de notre budget de la guerre pour 1929 qui est l'objet que je me propose de vous exposer au cours de cette lettre.

Encore comme disent les Anglais, *Time is money*, mais toutefois dans un sens quelque peu différent. Notre bon public pacifique et démocratique s'aperçoit que, si on lui réduit la durée de son service militaire, on fait un appel sérieux et compensateur à sa bourse. Il y a équivalence entre les quelques mois pendant lesquels on laissera les jeunes gens dans leur famille vaquer à leurs affaires et le supplément d'impôts que nécessite l'application du service à court terme dans un pays comme la France qui ne peut se dispenser d'avoir une armée à la hauteur de missions éventuelles de guerre toujours possibles.

Ainsi se fait-il que nos dépenses militaires en 1929 seront voisines de sept milliards, chiffre qui, comparé avec celui de nos dépenses de même nature en 1928, fait apparaître une augmentation de près 800 millions. Que mes lecteurs habitués à compter en francs suisses n'oublient pas de se rappeler qu'il s'agit ici de francs-papier ; pour stabilisés qu'ils sont, ils n'en représentent pas plus de 20 centimes-or, ce qui, en réalité, ne fait au total rien de « colossal ».

Encore pour se rendre un compte exact de ce que des malintentionnés — il y en a toujours et partout, et même chez nous — appellent le « militarisme français », il convient de disséquer cette somme globale de 800 millions et de montrer à quoi elle s'applique réellement.

Au préalable importe-t-il de signaler la vive surprise qui s'est manifestée dans tout le pays quand celui-ci a connu ce chiffre. Des esprits non avertis et qu'anime bien plus un idéologisme de primaire que la méthode rationaliste due cependant à un grand Français, ne se doutaient pas que, pour un potentiel militaire donné, au-dessous duquel il serait dangereux de se laisser entraîner, ce qui ne s'obtient pas d'une façon doit être obtenu d'autre façon. Notre bon sens populaire a eu vite fait d'aider à comprendre et le peuple français, tout en

affirmant, et sous des formes parfois expressives, son amour sincère, profond de la paix, n'en consent pas moins sans aucune récrimination à tous les sacrifices qu'il estime nécessaires pour le maintien de cette paix et la sécurité de notre défense nationale.

Ceci posé, l'augmentation des charges budgétaires n'est, pour une partie de ces charges, qu'apparente. 300 millions figuraient déjà au budget de 1928, mais au compte du ministère des finances, pour le relèvement des traitements et des soldes. Ils passent cette année au compte de l'administration de la guerre, ce qui ne constitue pas une dépense nouvelle.

Restent 500 millions dont la justification est bien simple :

M. Painlevé demandait 125 millions pour recruter la main-d'œuvre civile ; 133 millions pour recruter des cadres de carrière et les entretenir ; 26 millions pour renforcer la garde républicaine mobile ; 18 millions pour la convocation des réservistes ; 7 millions pour l'aménagement des camps d'instruction. Cent millions sont en outre nécessaires pour faire face à la hausse des prix qui s'est manifestée depuis un an. L'application de quelques mesures nouvelles, relèvement d'indemnités, réfection de la justice militaire, etc., se solde par 50 autres millions. Enfin, 210 millions pour les besoins de divers services portaient à un total de 769 millions que la commission de l'armée, d'accord avec le gouvernement, a ramenés à 500 millions en rognant énergiquement sur les crédits d'amélioration de nos installations et constructions de matériel de guerre.

Si l'on veut bien remarquer que ces derniers sont précisément ceux qui représentent la partie la plus efficace au point de vue de la défense nationale, et qu'on les a sacrifiés aux dépenses non compressibles d'entretien journalier du matériel et du personnel, on en conclura que la France persiste cette année encore à faire la plus large confiance en cet esprit de paix européen dont on nous vante tant l'efficacité, mais qui ne règne pas partout avec le même degré d'intensité et dont la garantie la plus certaine n'est encore qu'une lassitude générale, mais momentanée, de notre époque d'après-guerre.

* * *

Quoi qu'il en soit de ces crédits, ils s'appliquent à une organisation nouvelle. Cette organisation diffère totalement de l'armée que nous avions en 1914.

« Demain, dit M. Bouilloux-Lafont, le sympathique rapporteur du budget de la guerre devant la Chambre, l'armée de première ligne, au lieu d'être composée d'unités existant dès le temps de paix, comprendra un très grand nombre d'unités formées de toutes pièces à la mobilisation.

» De plus, avec le service d'un an, aucun appelé ne pourra plus servir outre-mer ; la garde de nos possessions d'outre-mer ne pourra donc plus être assurée que par des soldats de carrière — coloniaux et Africains du Nord. Il en résulte aussi qu'il faut avoir, toujours prêtes à agir, des forces mobiles organisées.

» Une troisième conséquence du service d'un an est le recrutement indispensable d'un personnel civil important et celui de formations mobiles de gendarmerie qui éviteront le contact de la troupe et de manifestants éventuels ».

L'application de ces principes fournit les chiffres organiques ci-après que nous extrayons du rapport de la commission des finances.

Nous gardons 20 régions territoriales, mais il n'y a plus de corps d'armée et les 20 divisions maintenues ne seront plus forcément stationnées sur le territoire d'une région déterminée.

De 558 bataillons, notre infanterie métropolitaine n'en conserve que 189, auxquels il importe d'ajouter 24 bataillons de chars.

La cavalerie passe de 324 escadrons à 118 et encore justifie-t-on l'importance de ce dernier chiffre par l'impossibilité où l'on se trouve de créer des unités de mobilisation exclusivement composées de réservistes.

L'artillerie de campagne tombe de 690 batteries à 316 ; par contre il y aura 5 régiments d'artillerie à pied, 5 à tracteurs, 4 de défense contre aéronefs et un d'artillerie lourde sur voie ferrée.

Le génie reste à peu près intact : 109 compagnies contre 116 actuellement.

Le train devient une sixième arme et « fort justement, au dire du rapporteur, car on fait aujourd'hui la guerre non avec les jambes des combattants, mais avec des camions ».

L'armée coloniale continue, dans ses unités, à être régie par décrets. La loi ne prévoit que 3 divisions coloniales, dites de « forces mobiles ».

Nous conservons un total de 30 965 officiers, plus les maréchaux de France, 422 généraux et 55 contrôleurs ; 73 382 sous-officiers, dont 2380 sous-officiers coloniaux.

Au 1^{er} juillet 1927, nous avions 71 758 militaires de carrière français ; on estime que ce chiffre atteint actuellement 86 800.

L'effectif de la légion étrangère — cette admirable troupe seule viable sous les plis du drapeau français — est maintenu à 18 000 hommes.

On compte 104 872 Nord-Africains et 51 755 indigènes coloniaux, y compris ceux qui servent à titre d'appelés. Comme militaires de carrière, il n'y a en réalité que 53 800 Africains du Nord, 18 000 indigènes coloniaux.

L'effectif total des soldats de carrière entretenus au compte du budget de la guerre s'élève à 167 745 hommes.

Un millier d'officiers, 33 000 hommes constituent la gendarmerie ou la garde républicaine.

Enfin, le budget prévoit la convocation de 17 000 officiers de réserve et 220 000 hommes de troupe.

* * *

Après ces quelques données sommaires sur les crédits et l'organisation tels qu'ils découlent de l'examen du budget de la guerre pour 1929, je crois devoir terminer par ce que l'on a appelé la « querelle des effectifs », querelle qui s'est déroulée au cours de la discussion de ce budget devant le Parlement. Son origine est cependant antérieure. Elle a commencé lors du fameux congrès radical-socialiste d'Angers où un grand parti républicain, pour assouvir des rivalités personnelles nées dans son sein, n'a pas reculé devant les dommages que ces rivalités pouvaient occasionner à la patrie elle-même. Dans une séance de ce Congrès, un jeune député de la Sarthe, M. Montigny, avait prétendu qu'en 1931, quand le statut législatif d'après-guerre sera en plein fonctionnement, la France disposera de 400 000 militaires de carrière, alors qu'elle n'en avait que 97 000 en 1913.

Il n'est pas de science plus empirique ni plus décevante que la statistique. On peut tout faire dire à des chiffres, et ce qu'on leur fait dire est d'autant plus dangereux que les pires erreurs se dissimulent sous un masque d'exactitude mathématique.

Notre ministre de la guerre, M. Painlevé, qui est justement un mathématicien de génie, n'a pas eu de peine à montrer quel était le défaut de la cuirasse dans l'argumentation de M. Montigny. Celui-ci, pour arriver à ses 400 000 militaires de carrière, faisait flèche de tout bois, même des civils ! Il comptait : 30 000 officiers, 106 000 militaires de carrière français, 16 000 légionnaires étrangers, 94 000 indigènes nord-africains, 89 000 coloniaux, 15 000 gardes républicains mobiles, 15 000 agents militaires, 13 000 irréguliers, 27 000 gendarmes. Toutes réserves faites sur ces chiffres de 1931, si on les compare à ceux de 1913, encore faut-il que les derniers soient établis en partant des mêmes bases. Or si l'on opère ainsi, on obtient pour 1913, non pas 97 000 militaires de carrière comme l'affirmait M. Montigny, mais 276 000, de sorte, qu'à tout prendre, l'excédent de militaires de carrière, en faveur de 1931, ne représente qu'une modeste compensation à la diminution du chiffre global de nos effectifs d'armée permanente : 786 000 hommes en 1913 contre 598 000 que nous aurons en 1931.

Envisageant la question sous un autre angle, M. Daladier, dans

un discours d'une fort belle tenue, a substitué à la notion des effectifs, celle des dépenses militaires globales qu'il qualifie d'excessives. Pour lui, cela résulte de la méthode adoptée en France pour résoudre le problème de la défense nationale. Au lieu de dresser une liste de toutes les nécessités militaires auxquelles nous avons à faire face dans l'avenir il aurait préféré que, fixant *a priori* une limitation résultant de la situation internationale actuelle, on construisît l'armée la plus solide et la plus forte possible.

Laissons les mathématiciens se disputer à coups d'opérations arithmétiques et venons-en tout de suite au magistral discours de notre ami Jean Fabry qui, négligeant, si l'on peut dire, la lettre des chiffres, s'est attaché à nous en montrer l'esprit. Ainsi a-t-il fait ressortir d'une façon lumineuse quelles étaient les réalités permanentes de notre situation militaire.

Ce qui compte, a dit en substance Jean Fabry, ce n'est pas le nombre global des soldats, c'est le nombre dont on dispose au début de la mobilisation : 240 000 hommes seulement constituent notre couverture à l'abri de laquelle se mobilisera la nation armée. Les 250 000 hommes que la France entretient hors de la métropole ne seront pas sur la frontière dans la première semaine de la mobilisation ; il serait donc dangereux de les compter, surtout en face d'un adversaire dont la doctrine guerrière paraît persister dans la notion de la guerre courte. Le jour où l'état-major croira qu'en trois semaines il pourra se débarrasser de l'armée française, ce jour-là, nous serons revenus à la situation de juillet 1914. Voilà le plus grave danger qu'il nous faille éviter.

Les 240 000 hommes dont nous disposerions au début d'une mobilisation, il importe d'en comparer la qualité à celle des soldats allemands qui seraient en face. D'où la nécessité d'éviter, sous l'appellation de « militaires de carrière », de rapprocher des éléments qui ne sont pas comparables. Nos militaires de carrière de 1913 étaient d'autre valeur que ceux d'aujourd'hui. On sera chez nous militaire de carrière après douze mois de service, alors que la Société des Nations appelle ainsi « un militaire dont la durée de service dépasse la durée la plus longue actuellement fixée dans les armées de conscription des puissances contractantes ». Or, en Russie, on fait quatre ans de service.

Autre infériorité pour nos 240 000 hommes : ils sont répartis sur tout le territoire métropolitain au lieu d'être groupés sur la frontière à couvrir. « La sagesse, a dit non sans raison le député de Paris, exigerait que les divisions fussent à pied d'œuvre et moins nombreuses ». Moins nombreuses pour que, chacune étant mieux étoffée, l'instruction des unités devînt meilleure...

Quoi qu'il en soit, les voici arrivées sur la frontière. Elles n'y trouveraient actuellement ni fils de fer, ni fortifications. Il faut donc organiser notre couverture ; et qu'on se hâte ; et que cesse la discussion toujours ouverte sur la meilleure façon technique de concevoir l'organisation des positions. Et Jean Fabry de nous fournir la conclusion de cette trop longue lettre :

« Nous nous sommes condamnés à une mobilisation lente. Nous avons dit : nous ne serons pas les agresseurs, nous recevrons le premier coup. Il faut avoir un certain courage pour prendre cette responsabilité mais, pour l'amour de la paix, nous la prenons ! Nous recevrons le premier coup, mais nous voulons le rendre, et il s'agit, pour nous, d'être en état de le rendre.

» Il s'agit d'avoir devant nous trois ou quatre semaines. Si nous ne les avons pas, c'est peut-être la théorie allemande qui a raison.

» Je demande à la Chambre d'y réfléchir.

» Ce qu'il ne faut à aucun prix, c'est que la ligne du front, si jamais elle se reforme, s'établisse chez nous. Nous savons trop ce qu'il en coûte et que, même victorieux, plus tard, on trouve son pays couvert de désastres et de ruines que des années et des années ne suffisent pas à réparer. »

◆◆◆

INFORMATIONS

Conférences. — Conférencier de langue française : Major d'E. M. G. de Ribeauville : *Le cheval et l'équitation militaire*.

— — —

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LECTURES D'HISTOIRE

Les deux batailles de la Marne, 5-11 septembre 1914, 15-16 juillet 1918, par le maréchal Joffre, l'ex-Kronprinz impérial, le maréchal Foch, le général Ludendorff. Avec 6 cartes. In-8° de 182 pages de la Collection de mémoires, études et documents pour servir à l'histoire de la guerre mondiale. Paris 1928, Payot, éditeur. Prix : 15 fr. français.

Qu'on ne s'y trompe pas, le titre de cet ouvrage est un tantinet un titre de librairie, et les dates dont il s'accompagne, au moins celles de 1918, ne répondent pas absolument à son contenu. C'est un titre symbolique plus que de réalité historique. Si les récits du maréchal Joffre et de l'ex-Kronprinz se réfèrent bien à la première